



JUDO

2022

OFFICIEL

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Résidence

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidents de l'île de Montréal exclusivement.

2. Représentation

2.1. Les participants représentent, lors des finales, la délégation où ils se sont inscrits (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les délégations.

Dans le cas d'un litige entre deux délégations, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter une délégation, les participants doivent avoir participé au (x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. Dans le but de favoriser la participation, un participant peut s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition que ce dernier n'ait pas de chevauchement de ses jours de compétition. S'il y a un tel chevauchement, le participant doit faire le choix définitif du sport auquel il souhaite s'inscrire.

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par le chef de la délégation.

3. Participation

3.1 Les catégories d'âges sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.

3.2 Les critères de sélection pour l'inscription des athlètes sont établis selon la philosophie de chaque arrondissement.

4. Exclusion

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1er septembre de l'année qui précède les Jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de l'année précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50 % des mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

4.3. Dans le cas où des réseaux¹ ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1er septembre et les Jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.4. Les trois (3) premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

¹ Réseaux : voir définition et identification dans les règlements spécifiques.

5. Pénalité

5.1. En sports individuels

5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

5.2. En sports collectifs

5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte du match pour l'équipe fautive. Par contre, les points de participation sont accordés si le match peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.

5.2.2. Si le nombre minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe fautive perd le match et les points de performance. Par contre, les points de participation seront accordés, s'il y a un match.

6. Déroulement des compétitions

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

Les règlements de Judo Québec s'appliquent.

- Tous les participants à la finale des Jeux doivent être affiliés à Judo Québec pour l'année en cours.
- Le numéro d'affiliation devra être inscrit sur le formulaire d'inscription (saisie de données par les délégations).

FORMULE DE COMPÉTITION

Déroulement

Divisions	Né(e) en	Ceintures	Pesée	Début des combats	Fin prévue	Type de combat	Formule
U-08	2015 et 2016*	Blanche Blanche-jaune	7h30 à 8h15	9h00	11h00	Randori debout	POOL DE 4 REGROUPÉ PAR POIDS
U-10	*avoir minimum 6 ans en date de la compétition 2013 et 2014						

Note :

Pour le règlement du randori des U-08 et U-10 ceinture blanche et blanche /jaune, référez-vous à la description des techniques obligatoires et du pointage à la page 10.

Divisions	Né(e) en	Ceintures	Pesée	Début des combats	Fin prévue	Type de combat	Formule
U-10	2013 et 2014	Jaune Jaune-orange	9h15 à 10h15	11h00	14h00	Combat debout	POOL DE 4 REGROUPÉ PAR POIDS
U-12	2011 et 2012**	Jaune Jaune-orange Orange Orange-verte	12h30 à 13h15	14h00	16h00	Combat debout	POOL DE 4 REGROUPÉ PAR POIDS

Catégories de poids

Combats : Aucune catégorie de poids (regroupement dans les pools par poids similaires)

Notes : 1) Les divisions (U8 – U10) seront mixtes.
2) La division (U-12) les filles seront séparées des garçons.
3) Tous les participants de la catégorie U8 recevront un prix de reconnaissance (médaille d'or) à la fin de la compétition

RÈGLES ADAPTÉES

1. Une pesée officielle aura lieu le jour de la compétition sur les lieux de l'événement. Tous les participants seront pesés avec pantalon et t-shirt. Il y aura deux pesées masculines et une pesée féminine.
2. Aucun retard ne sera accepté le jour de la compétition.
3. Après trois appels à une minute d'intervalle, le compétiteur sera automatiquement disqualifié.
4. Seul le judogi blanc sera accepté.
5. Lors de l'inscription, les participants devront se présenter avec une pièce d'identité.
6. Les combats au sol U-08 débiteront dos à dos.
7. Les entraîneurs/accompagnateurs devront obligatoirement être inscrits **au maximum le 19 avril 2022 à 23h59** pour avoir accès à la zone de compétition. Idéalement chaque délégation devrait avoir un entraîneur/accompagnateur par zone de combat (6) pour faciliter le déroulement de la journée.
8. Une réunion technique obligatoire aura lieu le jour de l'événement pour tous les entraîneurs/accompagnateurs.
9. Une réunion obligatoire aura lieu le jour de l'événement pour tous les bénévoles.
10. Chaque catégorie d'âge doit respecter son horaire.
11. Seule la catégorie en compétition qui sera acceptée dans l'aire de compétition.
12. Aucun parent n'a le droit d'être sur l'aire de compétition, sauf en cas de demande des officiels leurs présences.
13. La prise des photos et des vidéos est interdite proche de la surface de combat.
14. Aucun photographe professionnel n'a le droit d'accès sur l'aire de combat sans autorisation du directeur du tournoi.

PARTICIPATION

Participants :

- **Maximum de 48 participants, toutes catégories et épreuves confondues par délégation.**
 - **Maximum de 16 inscriptions en U-08 sans compter les substituts (4 substituts maximum)**
 - **Maximum de 16 inscriptions en U-10 sans compter les substituts (4 substituts maximum)**
 - **Maximum de 16 inscriptions en U-12 sans compter les substituts (4 substituts maximum)**

- Inscription avant le 19 avril 2022 à 23H59 heures

Officiels et arbitres : Pour le bon déroulement du tournoi, chaque délégation doit fournir un minimum d'arbitres et d'officiels selon le tableau ci-joint. Le non-respect de ce règlement sera sanctionné dans l'évaluation de l'esprit sportif de la délégation. Une liste doit être fournie par délégation aux organisateurs.

Nombre de participants	Nombre minimum d'arbitres et d'officiels
1 à 6	1 arbitre ou 1 officiel
7 à 12	2 arbitres et/ou officiels
13 à 18	1 arbitre* et 2 officiels
19 à 24	2 arbitres* et 2 officiels
25 à 48	3 arbitres* et 2 officiels

EXCLUSION

- 1- Les judokas ceinture **verte** et plus.
- 2- Les trois (3) premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans toutes les divisions.

SURCLASSEMENT

Le surclassement se fait en en commun accord avec le directeur technique du club et le parent.

Durée des combats

Durée des combats au sol : 1 minute sans matre, aucun gagnant
 Durée des combats U10 : 2 minutes avec matre, deux ippons
 Durée des combats U12 : 2 minutes, un ippon.

SUBSTITUTIONS

Les substitutions sont permises avant la date limite, **7 jours à l'avance**. Aucune substitution ne sera acceptée après la date limite.

OBLIGATOIREMENT, les inscriptions des substitués devront préalablement apparaître sur les listes des inscriptions des délégations, et ce, à la date limite des inscriptions fixée par les délégations soit avant le 19 avril 23h59.

ACTIVITÉ : JUDO

SPORT (inscription)	CATÉGORIES	ANNÉE (S)	G/F	PARTICIPATION	SURCLAS SEMENT
JUDO Réguliers : (48)	• U8	2015 et 2016* *avoir minimum 6 ans en date de la compétition	MX	- 48 entrées – 16 substituts maximum par catégorie	Non
	• U10	2013 – 2014	MX	Aucune substitution après la date limite.	
	• U12	2011 – 2012** **avoir maximum 12 ans en date de la compétition	G/F***		

*** Les filles U12 seront séparées des garçons. Si le nombre ne permet pas de séparer les filles des garçons, la permission d'un parent sera requise pour les regrouper. En l'absence d'un parent, un entraîneur avec l'autorisation des parents pourra accorder cette permission.

MESURES SANITAIRES COVID-19



Des protocoles sont mis en place afin de respecter les normes sanitaires en vigueur :
Mesures spécifiques à la discipline · **Mesures spécifiques à l'événement**

Ces mesures seront mises à jour selon les recommandations de la santé publique sur le site Internet des Jeux de Montréal au lien suivant : www.jeuxdemontreal.com/covid19

ÉMULATION – SYSTÈME DE POINTAGE – 10 JUDO

POINTAGE PERFORMANCE (40 %)

40 points sont alloués pour la performance. La délégation ayant le plus haut cumulatif obtient 40 points, le 2^e obtient 38 points, le 3^e obtient 36 points, le 4^e obtient 34 points, et ainsi de suite, en diminuant de 2 points pour chaque place au classement.

Dans chaque catégorie, le 1^{er} obtient 16 points, le 2^e obtient 14 points, le 3^e obtient 12 points, le 4^e obtient 10 points, le 5^e obtient 8 points, le 7^e obtient 6 points, le 9^e obtient 4 points, le 13^e obtient 2 points et tous les autres obtiennent 1 point. La somme des points accumulés par les participants détermine le classement de la délégation.

POINTAGE PARTICIPATION (40 %)

40 points sont alloués pour la participation. Ce pointage est composé de la participation en nombre d'entrées (24 points). Les points de participation sont attribués au prorata de la délégation en nombre d'athlètes (nombre de participants divisé par 48 multiplié par 40)

Points en fonction du nombre d'entrées de la délégation

48 entrées	100 % de la délégation	= 40 points
47 entrées	47/48 ^e de la délégation	= 39 points
46 entrées	46/48 ^e de la délégation	= 38 points
45 entrées	45/48 ^e de la délégation	= 38 points
et ainsi de suite		

POINTAGE ESPRIT SPORTIF (20 %)

Chaque délégation commence avec 20 points.

- 5 points de pénalités si le ratio officiel / arbitre n'est pas respecté.
- 1 point de pénalité par athlète pour port de judogi bleu.
- 5 points de pénalité pour chaque athlète en surplus de poids par rapport aux pré-pesées.
- 1 point de pénalité par accompagnateur de délégation qui ne porte pas le chandail de son arrondissement.
- 1 point de pénalité par numéro d'affiliation manquant.
- 5 points de pénalité pour chaque comportement irrespectueux envers les arbitres, bénévoles et/ou adversaires.

Nombre de participants	Nombre minimum d'arbitres et d'officiels
1 à 6	1 arbitre ou 1 officiel
7 à 12	2 arbitres et/ou officiels
13 à 18	1 arbitre* et 2 officiels
19 à 24	2 arbitres* et 2 officiels
25 à 48	3 arbitres* et 2 officiels

POINT D'ESPRIT SPORTIF

Tableau des points d'esprit sportif

CATÉGORIE	POINT D'ESPRIT SPORTIF
Non-respect du nombre de bénévoles à fournir	-5 points
Comportement irrespectueux	-5 points
Judogi non-conforme	-1 point
Numéro d'affiliation à Judo Québec manquant à l'inscription	-1 point
Accompagnateur ne portant pas son chandail de délégation	-1 point

DÉTERMINATION DU GAGNANT D'UN POOL

1. Le compétiteur ayant récolté le plus grand nombre de victoires gagne.
2. Si plusieurs compétiteurs ont le même nombre de victoires, le pointage détermine le vainqueur.
3. Si l'égalité persiste, le gagnant est déterminé en fonction du compétiteur ayant battu son adversaire.

Victoire par ippon	10 points
Victoire par wazari	7 points
Victoire par décision	1 point

ACTIVITÉ : JUDO

JEUX DE MONTRÉAL 2022 : POINTAGE U-08 et U-10 BLANCHE/BLANCHE-JAUNE

Ce pointage concerne uniquement les divisions U-08 et U-10 Blanche/Blanche-jaune.

	0,0	1,0	2,0	3,0
JUDO GI				
SALUT				
O SOTO GARI				
IPPON SEOI NAGE				
UKI GOSHI				
O UCHI GARI				
SEOI NAGE				
DE ASHI BARAI				
HIZA GURUMA				
CHÛTES				
DÉPLACEMENTS (10 PTS)	Pointage /10 à la fin de la séquence			
TOTAUX				

Total maximum de 50 points

ACTIVITÉ : JUDO

JEUX DE MONTRÉAL 2022 : FICHE POUR SUBSTITUTION

Délégation :							
Discipline sportive :		<u>JUDO</u>					
Athlète inscrit	Nom		Prénom		Sexe		
	Division et date de naissance		# passeport Judo Québec		Grade		
Athlète remplaçant (substitut)	Nom		Prénom		Sexe		
	Adresse						
	Tél.						
	Division et date de naissance		# passeport Judo Québec		Grade		

Note : Le texte apparaissant en rouge est un changement par rapport à l'année précédente.

Le ~~texte rayé~~ est un retrait par rapport à l'année précédente.